

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Fonction Publique Territoriale

Instances Représentatives

Compétences visées

. Maîtriser les règles de fonctionnement et les missions du CHSCT

. Être en mesure d'évaluer les situations à risque et de participer activement aux côtés du Président, à la prévention des risques

Objectifs

Rendre le stagiaire capable de :

- **Cerner** les différentes attributions du CHSCT, les moyens dont il dispose et s'approprier son mandat
- **S'initier** aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- **Participer** activement au développement de la prévention des risques dans la collectivité

Programme

1. Les enjeux de la prévention

- Hygiène, sécurité et conditions de travail
- Responsabilités civiles et pénales

2. Les acteurs de l'Hygiène et la sécurité

- Acteurs interne (CT/CHSCT, Médecine de prévention, encadrement, agents)
- Acteurs Externes (ACFI, Chargés de prévention, contrôleur de sécurité, CARSAT, INRS...)

3. Prérogatives du CHSCT

- Aspect réglementaire, Fonctionnement
- Rôles, Missions, Responsabilités, Limites

4. Cadre réglementaire

- Danger grave et Imminent,
- Sources du Code du Travail, Plan de prévention...
- Les dispositions réglementaires, propre aux collectivités, relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Le Code de la Sécurité Sociale pour les non-titulaires

5. Etudier les accidents de travail

- Définitions AS/AT/MP, accident de trajet, Taux de Fréquence et Gravité (TF/TG), les principaux enjeux
- Analyse par la méthode de l'arbre des causes ou ITAMAMI, CQCOQP

Durée : 5 jours (3 + 2)

Maintien des acquis : tous les mandats (4 ans)

Effectif par session : Maxi 10

Moyens

- Apports didactiques
- Vidéos
- Exercices à partir de cas concrets
- Documents de travail propres à la collectivité (DUEvRP, Fiches de risque, Fiches de postes, statistiques AS/AT/MP...)
- Documents du CHSCT existant le cas échéant

Public Concerné

. Représentants du personnel titulaires ou suppléants désignés au CHSCT
 . Tout membre d'un CHSCT
 . Toutes personnes de la collectivité désigné par l'autorité territoriale

Prérequis

. Savoir lire, écrire, et parler la langue française

Règlementation

. Décret 85-603 modifié
 . Livre IV du Code du travail

Tarif (Non assujetti à la TVA)

. 800 €/jour / groupe de 10 stagiaires

Commentaires

. Intervenant spécialisé dans l'analyse des risques professionnels et de l'animation de CHSCT dans les Fonctions Publiques

. Formations discontinues avec une intersession de 1 à 3 semaines (voir observations page 2)

. Un entretien préalable avec l'autorité Territoriale ou son représentant est important afin de définir les axes spécifiques de la formation.

Programme suite

6. La Visite Sécurité

- Facteurs potentiels d'accidents
- Les moyens d'observation, l'échange avec les agents
- Savoir aborder les sujets et argumenter en réunion

7. Analyser une Situation de Travail

- La maîtrise des risques et les principaux types de risques, dont les Risques Psychosociaux (RPS)

8. Analyser les Risques professionnels

- Identification, analyse, hiérarchisation des risques, le Document Unique
- Rappel sur les mesures de prévention, 9 PGP
- Pénibilité au travail

9. Retour d'expérience

- Analyse du travail effectué lors de l'intersession
- Échanges sur les pratiques : points forts, axes d'amélioration

10. Mises en situation

- Selon les moyens, les locaux, les participants
 - Visite de sécurité : locaux
 - Visite de sécurité : poste de travail
 - Application terrain d'analyse d'accident
- Autres mises en situations possibles selon les demandes préalables de la collectivité

Évaluation

. L'évaluation des participants s'effectue un contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire par des mises en situation.

Observations

Intersession de 3 semaine préconisée afin de permettre de réaliser des travaux de recherche et de mise en œuvre du CHSCT

. Lors de l'intersession, il sera demandé aux participants de réaliser un travail de 1 à, 2 jours, dans le cadre de leur mission de membre du CHSCT.